



REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 :

A l'occasion des dix ans de la marque « Alsace Bois Bûche, des entreprises alsaciennes qui s'engagent », FIBOIS Alsace organise un jeu gratuit sans obligation d'achat.

FIBOIS Alsace est domiciliée au 2 rue de Rome, 67300 SCHILTIGHEIM.

Article 2 :

Ce jeu est organisé du **8 décembre 2016 au 31 mars 2017**.

Article 3 :

Le jeu est ouvert à toute personne majeure. Un seul formulaire de réponse est autorisé par famille (même nom, même adresse). Le participant doit résider dans le territoire de l'ancienne région administrative « Alsace », c'est-à-dire dans le département du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin.

Tout formulaire présentant une anomalie (incomplet, illisible, mal orthographiée) sera considéré comme nul.

Le jeu est interdit aux membres du personnel de l'association FIBOIS Alsace, aux ayants droit de la marque, aux membres du Comité de Gestion de la marque et aux prestataires de services intervenant pour ce jeu.

Article 4 : Principe du JEU

Pour participer au jeu, il suffit de répondre correctement aux dix questions mises à disposition via le formulaire GOOGLE intitulé « 10 ans d'Alsace Bois Bûche, 10 questions, 10 m³ de bois à gagner » par le biais de la page Facebook de FIBOIS Alsace, du site internet www.alsaceboisbuche.com, du site www.fibois-alsacé.com, etc.

Le formulaire, une fois rempli, est envoyé directement à FIBOIS Alsace via l'adresse mail fiboisalsace@gmail.com.

Le formulaire doit contenir obligatoirement l'adresse mail du joueur.

Article 5 :

10 gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses et pourront gagner chacun :

→ **1 m³ de bois bûche**

Les gagnants seront prévenus par mail et auront 15 jours pour prendre contact avec FIBOIS Alsace, sinon le lot sera perdu et sera attribué à un autre gagnant. Les lots seront mis à disposition uniquement dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Article 6 :

Le lot devra être accepté tel quel et ne pourra en aucun cas être modifié, remboursé ou échangé. FIBOIS Alsace ne saurait être tenu responsable des retards, pertes, avaries intervenues lors de la livraison ou du retrait sur site du lot.

Article 7 :

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés").

Les informations recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour la participation au jeu-concours « 10 ans d'Alsace Bois Bûche ». Les données peuvent être transmises à des sous-traitants de l'organisateur pour les besoins du jeu. Elles peuvent être utilisées pour des actions commerciales. En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposeront d'un droit d'accès et de rectification de ces données personnelles en s'adressant à FIBOIS Alsace – 2 rue de Rome – 67300 SCHILTIGHEIM.

Article 8 :

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

FIBOIS Alsace se réserve le droit, sans engager sa responsabilité, d'écourter, d'annuler ou de prolonger la présente opération en cas de circonstances exceptionnelles, étrangères à sa volonté. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des dotations, les gagnants ne pourront pas rechercher la responsabilité de l'organisateur.

Les décisions que pourraient être amenés à prendre les organisateurs pour régler les litiges liés à l'interprétation du présent règlement, seraient sans appel.

Article 9 :

Une communication sur les gagnants sera opérée. Ils acceptent de ce fait la publication de leur nom et des photographies des gagnants pourront aussi être diffusées sur les différents supports de communication de FIBOIS Alsace.

Article 10 :

Le règlement est déposé auprès de : SCP IRION & BOURREL, Huissiers de Justice - 1 rue de Copenhague – 67300 SCHILTIGHEIM et sera disponible pour toute personne qui en fera la demande.

Article 11 :

Le tirage au sort sera effectué le lundi 3 avril 2017 par : SCP IRION & BOURREL, Huissiers de Justice - 1 rue de Copenhague – 67300 SCHILTIGHEIM.

le 21/2/2016
Nelle Alexandra GOLL
avec Habilité

